



Urban Terror France

ASSOCIATION DE LOI 1901 URBAN TERROR FRANCE

LAN URBAN TERROR FRANCE - DROIT A L'IMAGE

AUTORISATION

Je soussigné(e), Mme/ M. (NOM, Prénom(s), Adresse postale complète)

.....
.....
.....

Ou représentant légal de l'enfant..... né(e) le/...../.....

Déclare autoriser, *URBAN TERROR FRANCE*, à exploiter les vidéos et photographies me représentant, ou présentant mon enfant, et ayant été prises le samedi 26 avril et dimanche 27 avril 2014 à Paris, au sein de l'établissement de l'école « 42 » conformément à l'article 9 du code civil et dans les conditions et les limites suivantes :

I. DESTINATION

Tous les usages à des fins de promotion et de communication de l'association Urban Terror France.

II. EXPLOITATION

La présente cession est consentie pour toute exploitation non commerciale, notamment la représentation et la reproduction dans tous les supports de communication de l'association Urban Terror France, en globalité ou en détails, écrits ou web, interne ou externe, qu'elle réalise en propre ou en collaboration avec des structures partenaires. Urban Terror France, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos et photographies susceptible de porter atteinte à la réputation ou d'en faire toute autre exploitation préjudiciable.

III. LIEU D'EXPLOITATION

L'étendue géographique de la présente cession est le monde entier.

IV. DUREE DE CESSION

La cession est effective à compter de la signature du présent acte pour la durée d'exploitation des supports visés. Toutefois, le cessionnaire, ou son représentant légal, peut interrompre à tout moment la publication des vidéos et photographies concernées sur simple demande adressée par courriel à contact@urban-terror.fr.

V. GRATUITE

La présente cession est consentie à titre gracieux.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

À

Le

Signature :

.....
.....
.....